

Nous discutons actuellement de la date d'entrée en vigueur de l'augmentation. Les députés semblent avoir indiqué d'après les votes sur d'autres amendements qu'ils sont en faveur de cette hausse massive, qu'ils veulent cette hausse annuelle de 7 p. 100 composés jusqu'à ce que leur traitement devienne faramineux—

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'espère, madame l'Orateur, que ces applaudissements seront consignés au hansard. Les députés reconnaissent sans fausse honte qu'ils sont en faveur de cette majoration. J'espère qu'ils auront cependant la décence d'attendre jusqu'au 1^{er} juillet de préférence, ou, sinon, d'accepter que la hausse n'entre en vigueur qu'à compter du 1^{er} janvier de cette année. Dans le cas contraire, nous devons alors essayer de nouveau lors de la troisième lecture de faire reporter cette question de six mois encore.

Je regrette que les députés refusent de débattre cette question et de la prendre au sérieux. Ils croient qu'ils peuvent se contenter d'attendre que l'argent leur tombe du ciel. Tout ce que je peux ajouter, c'est un vieux proverbe espagnol, que je citais souvent il y a des années lorsque j'étais prédicateur. Le voici: Dieu a dit «Prends ce que tu veux; prends-le mais paie-le.»

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Le vote porte sur la motion n° 7. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Que ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Que ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A mon avis, les non l'emportent.

(Et plus de cinq députés s'étant levés:)

Vote

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Conformément à l'article 75(11) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

● (2050)

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Le vote porte sur la motion n° 8. Que tous ceux qui sont pour la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A mon avis, les non l'emportent.

(Et plus de cinq députés s'étant levés:)

L'Orateur suppléant (Mme Morin): En conformité de l'article 75(11) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

La Chambre passe maintenant aux votes différés. Qu'on appelle les députés.

Et les députés ayant répondu à l'appel:

● (2110)

(La motion n° 4 de M. Sharp, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 38)

POUR

Messieurs

Abbott	Appoloni (M ^{me})	Breau
Alexander	Baker	Bussièrès
Alkenbrack	(Grenville-Carleton)	Cafik
Allard	Baldwin	Campbell (M ^{lle})
Anderson	Bécharde	(South Western Nova)
Andras	Bégin (M ^{lle})	Caouette
(Port Arthur)	Blackburn	(Villeneuve)
Andre	Blais	Caron
(Calgary-Centre)	Blaker	Clarke
Andres	Blouin	(Vancouver Quadra)
(Lincoln)	Boulanger	Clermont